

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-six OCTOBRE à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Madame VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, Adjointe au Maire.**

Présents- **Mmes VERGÉ Catherine et VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, MM. ADROIT Jean-Pierre, CHASSELOUP DE LAUBAT Romain, FERRIÉ Lionel, NONNAT Alain, PÉLOFY Jean-Paul et QUINTERNET Didier.**

Absents- **Mme FOURIÉ Michèle, M. LAFFONT René et M. MOUCHARD Xavier.**

Procurations – **Mme FOURIÉ Michèle pour M. FERRIÉ Lionel, M. LAFFONT René pour Mme VERGÉ-TOURROU Marie-Christine et M. MOUCHARD Xavier pour M. NONNAT Alain.**

M. **NONNAT Alain** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

- **Projet sécurisation traversée du village : aménagement avenue d'AX les Thermes (RD 613)**
- **Vente parcelle non bâtie B 1462, à Monsieur Rémi TOURROU**
- **Location local n°1 du bâtiment A de la plateforme de stockage à l'entreprise EPUR à compter du 01.12.2018**
- **Location studio 1 rue de la Promenade à M. Denis VINET au 15.11.2018**
- **Location villa 4 Clos Rosé à Mme et M. GARCIA à compter du 01.12.2018**
- **Dématérialisation procédure passation marchés publics : Convention avec le Département.**
- **Subvention Association Aude Solidarité suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018**
- **Budget COMMUNE : Décisions modificatives n°3 et n°4**
- **Budget SEA : Décision modificative n°3**
- **Candidature de la commune pour l'obtention du label « Station verte »**

#### **1. Projet sécurisation traversée du village aménagement avenue d'AX les Thermes**

Monsieur le Président propose de lancer le projet de sécurisation de la traversée du village : aménagement de l'avenue d'AX les Thermes (RD 613).

L'aménagement a pour but essentiel de sécuriser la traversée du village, notamment par la création d'espaces publics ouverts aux piétons facilitant le cheminement en mode doux, lisible et accessible, la création ou la modification de trottoirs répondant aux normes d'accessibilité et enfin assurer le franchissement de la voie par la mise en place de plateaux traversants (ralentisseurs).

De plus, ces travaux devront intégrer un volet paysager.

Il soumet au Conseil le devis estimatif des travaux établi par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD 11) de CARCASSONNE s'élevant à la somme de **845.000,00 € HT, soit 1 014.000,00 € TTC.**

Il l'invite à engager les différentes phases pour mener à bien cette opération et lui propose de financer ces travaux de la manière suivante :

•	<b>DETR</b>	<b>338.000,00 € HT</b>
•	<b>Subvention Conseil Départemental</b>	<b>295.750,00 € HT</b>
•	<b>Subvention Conseil Régional</b>	<b>42.250,00 HT</b>
•	<b>Autofinancement</b>	<b>169.000,00 € HT</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'avancement du projet présenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**ADOpte** le plan de financement proposé.

**APPROUVE** le devis estimatif établi par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD 11) de CARCASSONNE s'élevant à la somme de **845.000,00 € HT, soit 1 014.000,00 € TTC.**

**SOLLICITE** sur les crédits 2019, la participation la plus élevée possible de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la procédure et à l'avancement de cette opération.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

## 2. Vente parcelle non bâtie B 1462 à Monsieur Rémi TOURROU

Monsieur le Président informe le Conseil de la demande de Monsieur TOURROU Rémi d'acquérir la parcelle communale cadastrée section B numéro 1462 sise dans la zone d'activités de la Grande Versane d'une superficie de 498 m<sup>2</sup>.

Il porte à la connaissance du Conseil le procès-verbal de délimitation et bornage établi par le cabinet Axiome géomètre expert à Limoux. Il invite le Conseil à donner son avis sur cette vente et en cas d'accord d'en fixer le prix.

Mesdames VERGÉ Catherine et VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, Conseillères Municipales, quittent la séance, l'affaire à soumettre au Conseil intéressant un membre de leur famille.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

1°/de vendre à Monsieur TOURROU Rémi demeurant 1 chemin du Bois de Ferrières 11340 BELCAIRE la parcelle communale cadastrée section B numéro 1462 lieudit "Grande Versane" d'une contenance de 498 m<sup>2</sup> au prix de 12,00 € le m<sup>2</sup> soit pour la somme totale de 5 976,00 €.

2°/ de mettre à la charge de l'acquéreur les frais d'établissement de l'acte notarié.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente qui sera reçu par Maître DUCHAN, Notaire à CHALABRE Aude ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR		<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR				
	CONTRE				
	ABSTENTION				

### **3. Location local n°1 du bâtiment A de la plateforme de stockage à l'entreprise EPUR à compter du 01.12.2018**

Monsieur le Président informe le Conseil de la demande de Monsieur Pierre GIUSTI, représentant l'entreprise EPUR de Rodome, locataire des locaux situés 6 rue de la Poste (anciens bureaux de la Trésorerie), et qui souhaiterait que le bail relatif au local n°1 situé dans le bâtiment A de la plateforme de stockage soit établi au nom de l'entreprise EPUR.

Il propose de répondre favorablement à la demande de Monsieur Pierre GIUSTI, représentant l'entreprise EPUR de Rodome.

Le Conseil oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

**CONSIDÉRANT** que le projet de bail commercial comporte toutes les clauses garantissant les intérêts de la Commune et ceux du preneur,

**DONNE A BAIL, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018**, à l'entreprise EPUR de Rodome le local n°1 situé dans le bâtiment A de la plateforme de stockage.

**PROPOSE** de conclure un bail commercial avec l'entreprise EPUR, représentée par Monsieur Pierre GIUSTI.

**FIXE** à **54,00** euros le montant du loyer mensuel payable d'avance.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette location.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

### **4. Location studio 1 rue de la Promenade à M. Denis VINET au 15.11.2018**

Monsieur le Président informe les membres présents que Monsieur Samuel BASTIÉ, locataire du studio situé 1 rue de la Promenade a signifié dans les délais son départ pour le 10 août 2018.

Il précise que Monsieur Denis VINET, salarié de l'entreprise EPUR, serait intéressé par la location dudit studio et ce à dater du 15 novembre 2018.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de louer à Monsieur Denis VINET, salarié de l'entreprise EPUR, à compter du 15.11.2018 le studio situé 1 rue de la Promenade.

**FIXE, à 180,00 €**, le montant du loyer mensuel.

**PRÉCISE** qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Monsieur VINET.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

## 5. Location villa 4 Clos Rosé à Mme et M. GARCIA à compter du 01.12.2018

Monsieur le Président informe les membres présents que Monsieur Lionel FERRIE, locataire de la villa située 4 lotissement Clos Rosé a signifié dans les délais son départ pour le 30 novembre 2018. Il précise que Madame et Monsieur GARCIA seraient intéressés par la location dudit immeuble et ce à dater du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi du 21 juillet 1994, du 29 juillet 1998, du 13 décembre 2000).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

**FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 400,00 €**, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 3<sup>ème</sup> trimestre.

**PRÉCISE** qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Madame et Monsieur GARCIA.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

## 6. Dématérialisation procédure passation marchés publics : Convention avec le Département.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation de la procédure des marchés publics est rendue obligatoire. Afin de répondre facilement et sans surcoût, le Département met à notre disposition gratuitement sa plateforme de marchés publics, <https://marchespublics.aude.fr/>, qui nous permet de déposer en ligne nos cahiers des charges (MAPA, Appel d'offres) et d'être ainsi en phase avec la réglementation, l'utilisation de cet outil valant publication. Afin de bénéficier de cette mise à disposition gratuite, il convient de signer une convention d'utilisation avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la mise à disposition gratuite de la plateforme des marchés publics du Département.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'utilisation avec le Département.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

## **7. Subvention Association Aude Solidarité suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de la lettre de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Aude relative à la possibilité d'adresser des dons à l'Association Aude Solidarité afin de venir en aide aux sinistrés des communes victimes des inondations des 14 et 15 octobre 2018.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'apporter un soutien financier aux sinistrés des communes victimes des inondations des 14 et 15 octobre 2018.

**VOTE** un crédit de **1 500,00 €** qui fera l'objet d'un mandatement sur l'article 6574 après ouverture de crédit au budget communal par décision modificative.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

## **8. Budget COMMUNE :**

### **- Décision modificative n°3**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin d'intégrer les opérations relatives aux frais d'études comptabilisées au compte 203 sur le compte 2132, selon l'état de développement du compte fourni par la Trésorerie de Quillan, il convient de voter les **crédits supplémentaires** suivants:

Désignation				Crédits supplémentaires à voter
<b>R</b>	<b>I</b>	<b>203-041</b>	<b>Frais d'études</b>	<b>67 641,50 €</b>
<b>D</b>	<b>I</b>	<b>2132-041</b>	<b>Frais d'études</b>	<b>67 641,50 €</b>

Il précise que l'intégration de ces dépenses permettra de prétendre au remboursement de la TVA correspondante sur l'exercice 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**VOTE** en dépenses **les suppléments de crédits** compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

#### - Décision modificative n°4

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au mandatement de l'aide attribuée à l'Association Aude Solidarité, il convient de prévoir, sur l'exercice 2018, les virements de crédits correspondants.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits mentionnés dans le tableau suivant :

- Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D</b>	<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues fonct</b>	<b>1 500,00 €</b>	
<b>R</b>	<b>6574</b>	<b>Subvention Association Aude Solidarité</b>		<b>1 500,00 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

#### 9. Budget SEA : Décision modificative n°3

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin d'intégrer les opérations relatives aux frais d'études comptabilisées au compte 203 sur le compte 2156, selon l'état de développement du compte fourni par la Trésorerie de Quillan, il convient de voter les **crédits supplémentaires** suivants:

Désignation				Crédits supplémentaires à voter
<b>R</b>	<b>I</b>	<b>203-041</b>	<b>Frais d'études</b>	<b>1 076,40 €</b>
<b>D</b>	<b>I</b>	<b>2156-041</b>	<b>Frais d'études</b>	<b>1 076,40 €</b>

Il précise que l'intégration de ces dépenses permettra de prétendre au remboursement de la TVA correspondante sur l'exercice 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**VOTE** en dépenses **les suppléments de crédits** compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

## **10. Candidature de la commune pour l'obtention du label « Station Verte »**

Monsieur le Président expose au Conseil que la commune a la possibilité de candidater pour obtenir le label "Station Verte". Une Station Verte est une commune en espace rural, à la montagne, littorale ou rétro-littorale, engagée dans l'écotourisme. La commune propose une organisation et une animation touristique et de loisirs basées sur la nature, les patrimoines, les activités douces. Dans un souci permanent d'adaptation aux attentes des clientèles et des habitants, la Fédération des Stations Vertes renforce les engagements de sa charte constitutive. Elle souhaite ainsi contribuer à un projet cohérent de développement local de ses destinations en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels et à venir.

L'obtention du label Station Verte nécessite le déploiement, à son niveau, de l'ensemble des 10 engagements suivants :

- Être engagé dans la démarche "Ecotourisme Station Verte"
- Proposer des aménagements de qualité dans un cadre paysager agréable
- Proposer un service de conseil et d'information touristique, engagé dans une démarche de qualité
- Proposer un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année ou en cohérence avec la fréquentation touristique
- Disposer de commerces et services adaptés aux demandes des touristes et visiteurs
- Disposer d'une offre de loisirs de pleine nature
- Avoir un programme d'animations et de festivités
- Proposer une offre à destination des familles
- Favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous
- Mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la Station Verte.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de demander la labellisation "Station Verte",  
**S'ENGAGE** à répondre aux principes liés à l'obtention du label "Station Verte",  
**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

<b>ADROIT Jean-Pierre</b>	POUR	X	<b>CHASSELOUP de LAUBAT Romain</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>FERRIÉ Lionel</b>	POUR	X	<b>FOURIÉ Michèle</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>LAFFONT René</b>	POUR	X	<b>MOUCHARD Xavier</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>NONNAT Alain</b>	POUR	X	<b>PÉLOFY Jean-Paul</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>QUINTERNET Didier</b>	POUR	X	<b>VERGÉ Catherine</b>	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
<b>VERGÉ-TOURROU Marie-Christine</b>	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				